

## LOI SUR L'ORGANISATION DU CRÉDIT AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE 1917-2017

Le 14 mars 2017, La Poste émet un timbre à l'occasion du centenaire de la Loi sur l'Organisation du crédit au commerce et à l'industrie.



Visuel disponible sur demande



Bruno Ghiringhelli a réalisé un dessin très imagé, avec deux mains de part et d'autre du timbre, le symbole du pourcentage au centre, une usine et une banque côte à côte. Les valeurs de la loi 1917 : partage, entraide, proximité et confiance, sont immédiatement lisibles et compréhensibles.

### *Un peu d'histoire*

**C'est pendant la Première Guerre mondiale que commence véritablement en France l'intervention de l'État dans la vie économique.** Dès 1911, le radical Joseph Caillaux, tout nouveau président du Conseil, dénonce les difficultés rencontrées par le petit et moyen commerce, la petite et moyenne industrie, qui ne trouvent pas en France des facilités de crédit suffisantes : en effet, **il n'entre alors pas dans la tradition des banques françaises de financer les petites et moyennes entreprises. En 1917, le problème est en partie réglé par l'adoption de la loi Clémentel.**

De formation juridique, propriétaire d'une charge de notaire à Riom, Étienne Clémentel entre en politique au tout début du XX<sup>e</sup> siècle et se passionne pour les questions économiques. Nommé en 1915 ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, il est à l'origine de la loi qui porte son nom : **votée le 13 mars 1917 par la Chambre des députés, elle a pour objet « l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie ».**

Partant du constat des lacunes du système bancaire français, qui paralyse en France l'essor du commerce et de l'industrie, **la loi Clémentel réorganise le réseau des banques populaires, appelées à devenir des organismes spécialisés dans le prêt à court terme aux PME.**

**À travers la loi Clémentel, l'État a également une visée à plus long terme : préparer l'après-guerre et mettre en place les conditions qui favoriseront la nécessaire reconstruction économique du pays à l'issue du conflit.**

© La Poste

---

### *Les infos techniques*

**Création : Bruno GHIRINGHELLI**

**Impression** : héliogravure

**Format du timbre** : 40,85 mm x 30 mm

**Tirage** : 800 016 exemplaires

**Valeur faciale**: 0,85 €

**Mentions obligatoires** : création Bruno Ghiringhelli

---

### *Les infos pratiques*

**Le timbre sera vendu en avant-première le 13 mars 2017 à :**

**• PARIS (75)**

**Le Carré d'Encre, de 10 h à 18 h**, 13 bis rue des Mathurins, 75009 Paris.

**A partir du 14 mars 2017**, il sera vendu dans certains bureaux de poste sur le site Internet [www.laposte.fr/boutique](http://www.laposte.fr/boutique), au Carré d'Encre, par abonnement ou par correspondance à Phil@poste Service Clients Z.I Avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 PERIGUEUX CEDEX 09.

---

**Contact Presse** [Phil@poste](mailto:Phil@poste)



**Maryline GUILLET** [maryline.guilet@laposte.fr](mailto:maryline.guilet@laposte.fr)

Tél. 01 41 87 42 33 \* 06 32 77 39 65